

Complément de prospectus d'offre du 1er mars 2011

Offre publique d'acquisition

de

M.R.S.I. Medical Research, Services & Investments S.A., Vouvry, Suisse

pour toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.00 chacune en mains du public de

Genolier Swiss Medical Network SA, Genolier, Suisse

1. Introduction

Le 11 février 2011, M.R.S.I. Medical Research, Services & Investments S.A. («MRSI») a publié une offre publique d'acquisition portant sur les actions en mains du public de Genolier Swiss Medical Network SA («GSMN»).

Les termes définis dans le présent complément ont le sens qui leur est donné dans le prospectus d'offre du 11 février 2011.

Le calendrier indicatif mentionné dans le prospectus d'offre du 11 février 2011 prévoit que l'offre est ouverte à l'acceptation du 28 février 2011 au 11 mars 2011, après l'expiration d'un délai de carence échéant le 25 février 2011.

Par décision du 24 février 2011, la Commission des OPA («COPA») a décidé de prolonger le délai de carence de dix jours de bourse, soit jusqu'au 11 mars 2011.

2. Calendrier indicatif modifié

Suite à la décision de la COPA du 24 février 2011, le calendrier indicatif de l'Offre est désormais le suivant :

Annonce préalable de l'Offre	20 janvier 2011	
Publication du prospectus d'offre	11 février 2011	
Début du Délai de Carence	14 février 2011	
Fin du Délai de Carence	11 mars 2011	
Début de la Période d'Offre	14 mars 2011	
Fin de la Période d'Offre (16 h 00 HEC)	25 mars 2011	*
Publication du résultat intermédiaire provisoire	28 mars 2011	*
Publication du résultat intermédiaire définitif	31 mars 2011	*
Début du Délai Supplémentaire	1er avril 2011	*
Fin du Délai Supplémentaire (16 h 00 HEC)	14 avril 2011	*
Publication du résultat final provisoire	15 avril 2011	*
Publication du résultat final définitif	20 avril 2011	*
Terme d'Exécution	2 mai 2011	*

* MRSI se réserve le droit de prolonger la Période d'Offre conformément à la Section 2.5 du prospectus d'offre du 11 février 2011, auquel cas le calendrier sera adapté. MRSI se réserve également le droit de reporter le Terme d'Exécution conformément à la Section 2.7 du prospectus d'offre du 11 février 2011.

3. Rapport de l'organe de contrôle au sens de l'article 25 LBVM

En notre qualité d'organe de contrôle reconnu pour la vérification d'offres publiques d'acquisition au sens de la LBVM, nous avons vérifié le complément de prospectus d'offre de M.R.S.I. Medical Research, Services & Investments S.A., Vouvry («l'Offrant»). Le rapport du conseil d'administration de la société cible n'a pas fait l'objet de notre vérification.

Nous complétons notre rapport du 10 février 2011, qui a été publié dans le prospectus d'offre du 11 février 2011.

La responsabilité pour l'établissement du complément de prospectus d'offre incombe à l'Offrant. Notre tâche consiste à vérifier et à apprécier le complément de prospectus d'offre. Nous confirmons que nous remplissons les exigences d'indépendance prévues par le droit des offres publiques d'acquisition.

Notre vérification a été effectuée selon la norme d'audit suisse 880 qui requièrent de planifier et de réaliser la vérification prévue par l'article 25 de la LBVM de manière à établir l'exhaustivité formelle du complément de prospectus d'offre selon la LBVM, ses ordonnances et les décisions de la Commissions des OPA («COPA») ainsi qu'à découvrir les anomalies significatives contenues dans le complément de prospectus d'offre résultant de contraventions ou d'erreurs. Il est à noter que les points 4 à 7 ci-dessous ne peuvent pas être vérifiés avec le même degré de certitude que les points 1 à 3. Nous avons contrôlé les informations contenues dans le complément de prospectus d'offre par le biais d'analyses et de recherches sur la base de contrôles aléatoires. En outre, nous avons vérifié la conformité du complément de prospectus d'offre avec la LBVM, ses ordonnances et les décisions de la COPA. Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour asseoir notre opinion.

Selon notre appréciation

1. l'Offrant a pris les mesures requises afin que le financement nécessaire soit disponible le jour de l'exécution de l'Offre;
2. les dispositions concernant les offres obligatoires, plus particulièrement celles sur le prix minimum, sont respectées;
3. la Best Price Rule est respectée jusqu'au 8 février 2011.

De plus, nous n'avons pas constaté de faits desquels nous devrions conclure que:

4. l'égalité de traitement des destinataires de l'Offre n'est pas respectée;
5. le complément de prospectus d'offre n'est pas exhaustif et exact;
6. le complément de prospectus d'offre n'est pas conforme à la LBVM, ses ordonnances et les décisions de la COPA;
7. les dispositions relatives aux effets de l'annonce préalable de l'Offre ne sont pas respectées.

Ernst & Young AG

Louis Siegrist

Dr. Jvo Grudler

4. Publication et documentation

Ce complément de prospectus peut être obtenu sans frais en allemand et en français auprès de Valartis Bank AG, téléphone +41 43 336 83 53, fax +41 43 336 81 00, e-mail : prospectus@valartis.ch. L'ensemble de la documentation portant sur l'Offre peut en outre être téléchargée à l'adresse suivante:

<http://ir.gsmn.ch/cgi-bin/show.ssp?companyName=genolierswiss&language=French&id=3500>

5. Renvoi au prospectus d'offre du 11 février 2011

A l'exception des modifications mentionnées dans ce complément, les modalités et termes de l'Offre (notamment les restrictions à l'Offre) indiqués dans le prospectus d'offre du 11 février 2011 demeurent inchangés.

6. Droit applicable et for

Le présent complément de prospectus, l'Offre ainsi que tous les droits et obligations découlant de l'Offre sont soumis au droit matériel suisse. Les litiges résultant de l'Offre ou la concernant seront soumis à la juridiction exclusive de la Cour civile du Tribunal cantonal du Canton de Vaud en Suisse, ou à la juridiction qui aura pu y succéder.

Valartis Bank AG a été mandatée en qualité de banque chargée de l'exécution.

Actions nominatives de Genolier Swiss Medical Network SA	Numéro de valeur 1'248'819	ISIN CH0012488190	Ticker GSMN
---	-------------------------------	----------------------	----------------

Vouvry, 1er mars 2011

valartisbank⁺